



Sommet du G8

Gleneagles, Ecosse, 7/8 juillet 2005

AFRIQUE

DOSSIER DE PRESSE

Tableau économique général de l'Afrique

En 2004¹, grâce entre autre à la reprise économique mondiale et au maintien à un bon niveau du prix des matières premières, le produit intérieur brut des pays africains a progressé de 4,5%. Cette progression a été variable selon les sous-régions du continent.

Cette performance a été rendue possible grâce à des facteurs exogènes (amélioration des termes de l'échange du continent, réduction de l'endettement) et endogènes (réformes politiques et économiques, rigueur budgétaire).

Cette conjoncture favorable ne doit pas occulter les problèmes économiques et sociaux qui continuent à handicaper les pays africains. Les résultats économiques demeurent insuffisants pour permettre aux pays africains de réaliser les ODM.

♦ L'économie africaine a profité en 2004 d'une conjoncture favorable.

Une bonne croissance favorisée par l'évolution des cours des matières premières ...

La reprise de l'économie mondiale et l'évolution favorable des cours mondiaux des matières premières - notamment le pétrole - conjuguées à l'amélioration relative de la gestion macroéconomique sur le plan national ont fait de 2004 une année exceptionnelle pour l'Afrique. Le taux de croissance du PIB de la région a atteint en moyenne 4,5% en 2004 (à environ 597 Md USD) et celui du PIB par habitant 2,3% (à 687 USD). Cette performance est à comparer avec le taux de croissance du PIB de 4,1 % et le taux de croissance par habitant de 1,8 % enregistrés en 2003. Il s'agit des taux les plus élevés qui aient été enregistrés sur le continent depuis 1996, et, s'agissant du taux de croissance global, il est nettement supérieur à la moyenne de 3,4 % affichée pendant les cinq dernières années. Il est également important de souligner que c'est la première fois depuis plus de deux décennies que le continent a enregistré des taux de croissance supérieurs à 4 % par an pendant deux années consécutives.

... même si, comme par le passé, elle a considérablement varié d'un pays à l'autre.

Même si dans l'ensemble, la tendance a été tout à fait positive, les performances économiques ont été variables selon les sous-régions. Globalement, une vingtaine de pays ont réalisé des taux de croissance du PIB de plus de 5 % et 17 autres ont enregistré un taux de croissance oscillant entre 3 et 5 % alors que deux pays² seulement ont affiché des taux de croissance négatifs, contre six³ l'année précédente.

En 2004, les pays africains **exportateurs de pétrole** ont vu le taux de croissance de leur PIB progresser à 5,1 %, le renchérissement des cours du pétrole ayant permis à ces pays d'engranger des recettes substantielles et des gains exceptionnels en devises.

¹ Les chiffres cités dans cette note sont des estimations publiées en janvier 2005 par la Banque africaine de Développement.

² Le Zimbabwe et les Seychelles.

³ Le Zimbabwe, les Seychelles, le Burundi, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie et la République Centrafricaine.

Néanmoins, la performance des pays importateurs de pétrole a également été bonne, bien que le maintien des cours du pétrole à un niveau élevé ait exercé une forte pression sur leurs comptes extérieurs, notamment pour les pays dont les recettes d'exportation sont limitées. À cet égard, il importe de souligner que sur les 20 pays qui ont enregistré des taux de croissance de plus de 5 %, 12 sont des pays importateurs de pétrole.

Il est aussi encourageant de constater que les pays africains qui sont avancés dans la mise en œuvre des réformes tels que le Burkina Faso, le Ghana, et le Mali en Afrique de l'Ouest, l'Ouganda, le Mozambique et la Tanzanie en Afrique orientale et australe ont enregistré de bons résultats.

S'agissant de la performance au niveau sous-régional,

l'Afrique centrale et l'Afrique orientale ont enregistré la croissance la plus forte, avec des taux de 8,7 et 6,5%, respectivement. Ce niveau élevé de croissance affichée par l'Afrique centrale s'explique par la fin de conflits dans certains pays importants de la sous-région et par le niveau élevé des cours du pétrole. L'amélioration de la performance de l'Afrique de l'Est a été facilitée par les récoltes exceptionnelles qu'a connues cette région.

En **Afrique australe**, Le PIB s'est nettement accru et a atteint 3,9%, contre les 2,7 % de l'année précédente du fait, dans une grande mesure, d'une progression du taux de croissance de l'Afrique du Sud qui est passé de 2,8 % en 2003 à 3,6 % en 2004, en dépit du raffermissement du rand.

La sous-région de **l'Afrique de l'Ouest** a vu son PIB global progresser au rythme de 4 %, ce qui est bien en deçà des 6,7 % enregistrés en 2003. Cette évolution s'explique largement par les difficultés rencontrées par deux des principales économies de la sous-région, à savoir, le Nigeria et la Côte d'Ivoire, suite à une série de perturbations qu'a connues la production pétrolière au Nigeria et au conflit qui continue d'affecter la Côte d'Ivoire.

◆ Plusieurs facteurs ont contribué à faire de 2004 l'une des meilleures années pour ce qui est des résultats économiques de l'Afrique.

Sur le plan extérieur :

Les termes de l'échange du continent se sont nettement améliorés - de 6,7 % - ce qui s'explique en partie par le maintien des cours du pétrole à un niveau élevé, auquel s'ajoute le renchérissement de certaines autres matières premières. En outre, la relance de l'économie mondiale, conjuguée à la forte demande des exportations des matières premières de la région en Asie, a aussi contribué à cette amélioration puisque les exportations du continent se sont accrues de 18,6 % en valeur et de 4,6 % en volume. De ce fait, la balance des opérations courantes de l'Afrique s'est considérablement améliorée en 2004, enregistrant un excédent de plus de 5 milliards de dollars, en dépit d'une croissance des importations de 7,2 %. À l'exception des années 2000 et 2003, 2004 est la seule année qui a enregistré un solde positif de la balance des opérations courantes pendant les vingt dernières années.

Par ailleurs, une meilleure tenue des exportations conjuguée à des mesures d'allègement de la dette ont contribué à une réduction continue du ratio du service de la dette sur le continent qui a atteint 11,8 % en 2004, soit le niveau le plus bas depuis trois décennies. De même, la baisse tendancielle du ratio de l'endettement total de l'Afrique par rapport à son PIB s'est poursuivie et a atteint 43 % contre le ratio record de 76 % enregistré en 1994.

Malgré cette amélioration, le fardeau de la dette dont le stock dépasse 250 Mds de dollars continue de constituer une sérieuse entrave à la croissance des économies africaines.

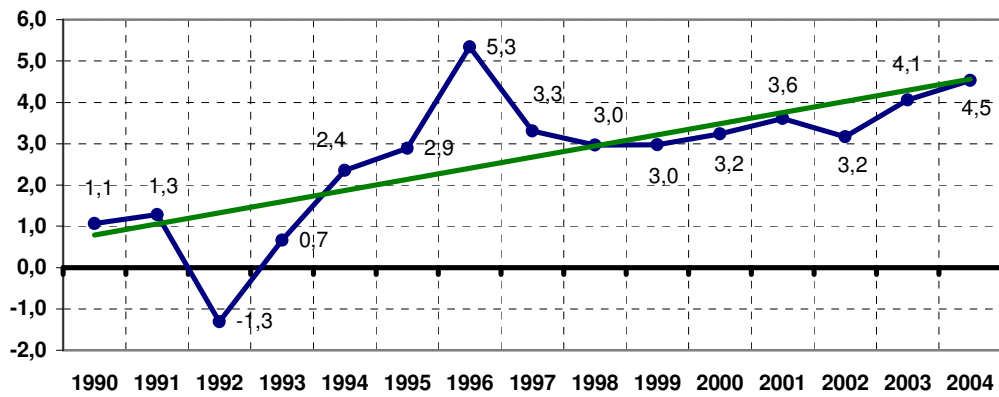
Sur le plan intérieur :

À ces facteurs exogènes favorables sont venus s'ajouter les progrès accomplis par la plupart des pays africains en mettant en œuvre des politiques macroéconomiques rigoureuses et en renforçant la gestion de leurs économies. En outre, et bien que beaucoup reste à faire, de nombreux pays ont poursuivi la mise en œuvre de leurs programmes de réformes, dont la privatisation des entreprises d'État, la réforme du secteur public, ainsi que le renforcement des cadres réglementaires. D'importantes avancées ont également été réalisées sur le plan de la création d'un environnement plus favorable à la participation du secteur privé et à l'investissement direct étranger, et de nombreux pays ont adopté des politiques visant à promouvoir l'investissement dans les petites et moyennes entreprises.

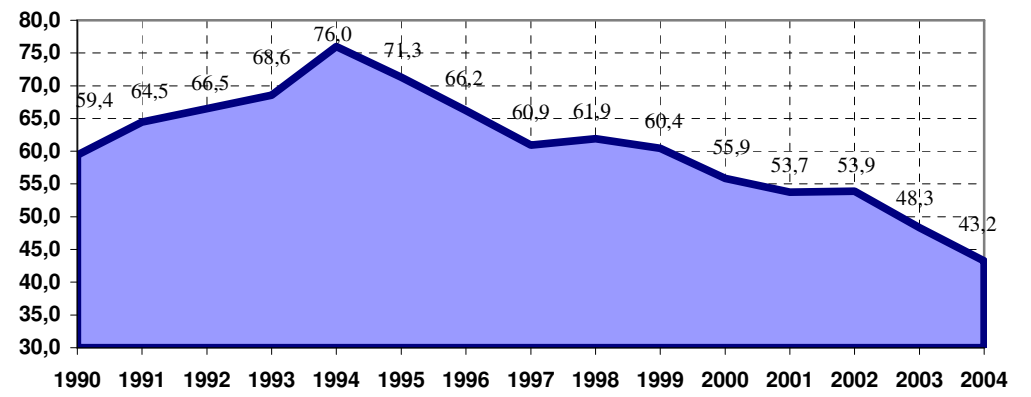
Cette conjonction de politiques s'est soldée par une nette amélioration des indicateurs macroéconomiques tels que le solde budgétaire, la croissance monétaire et l'inflation pour la région dans son ensemble. En 2004, le déficit budgétaire moyen pour la région représentait 1,7 % du PIB, son niveau le plus bas depuis plus d'une décennie.

L'expansion monétaire, à 15,6 %, a été nettement inférieure à la moyenne historique de 26 % enregistrée pendant les cinq dernières années. Ceci a permis à la région d'afficher un taux d'inflation moyen de 8,8 %, le plus bas depuis plus de deux décennies.

Afrique: croissance du PIB réel, 1990-2004 (%)

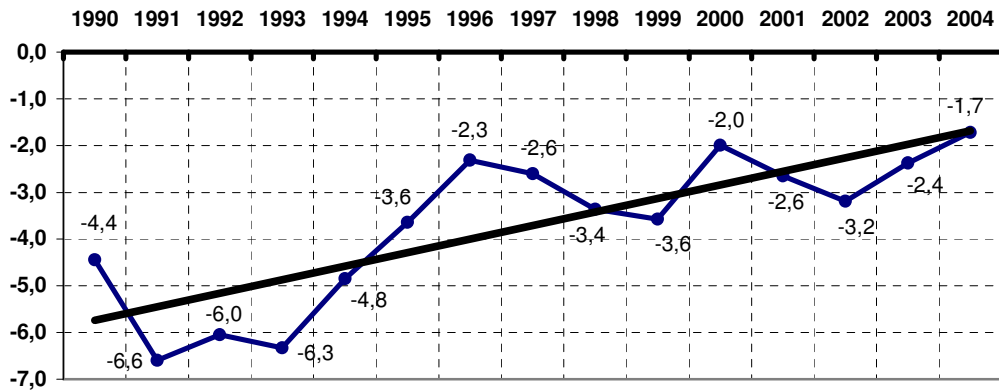


Afrique : dette/PIB, 1990-2004 (%)

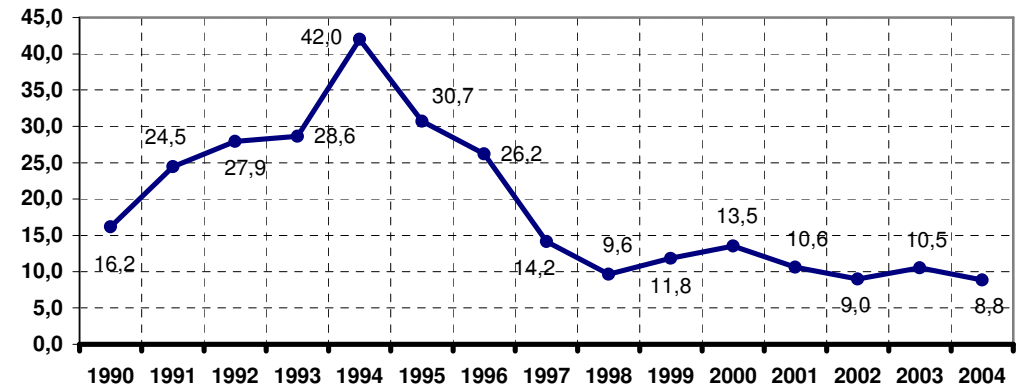


L'économie africaine en 4 tableaux

Afrique : solde budgétaire, 1990-2004 (% du PIB)



Afrique : Inflation, 1990-2004 (%)



La France et l'aide publique au développement

- ◆ La France est, par rapport à son PNB, le premier pays du G7 pour l'aide publique au développement (0,42%). Cette aide (8,4 milliards de dollars en 2004) représente plus de 10% de l'APD totale des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (78,5 milliards de dollars). Elle a augmenté de 4,3% en 2004, après une hausse de 9,9% en 2003.
- ◆ L'aide européenne s'élève à 42,9 milliards de dollars par an, dont 34,3 milliards de dollars pour les Etats membres et 8.6 milliards de dollars pour la Commission européenne. **L'ensemble compte pour 54,6% de l'APD totale des pays du CAD de l'OCDE.** L'accroissement de l'aide européenne en 2004 (+2,9% par rapport à 2003) a été, compte tenu de l'inflation et des fluctuations des taux de change, inférieur à celui de la moyenne CAD (+ 4,6%).
- ◆ L'aide américaine, la première en montant (19 milliards de dollars en 2004), et la deuxième plus faible en pourcentage du PIB (0,16%) est en nette progression en 2003 (+ 14%). L'aide bilatérale américaine a augmenté de 3,2 milliards de dollars dont 2,7 milliards de dollars en faveur de l'Iraq.
- ◆ L'aide japonaise (8,8 milliards de dollars, 11% de l'APD du CAD) est en diminution en 2004 (- 4,8% après -8,9% en 2003).
- ◆ Les pays du G7 représentent collectivement 72% de l'APD totale. Leur effort d'aide progresse de 5,4% en 2003 (après une hausse de 5,3% en 2003), alors que l'aide des pays de l'OCDE non G7 augmente de 2,2%. Le ratio APD/PNB des pays du G7 n'est cependant que de 0,22% en moyenne contre 0,45% pour les pays du CAD non membres du G7.
Trois profils en G7 : régression de l'aide japonaise et italienne ; stagnation de l'aide allemande ; progression de l'APD américaine, française, britannique et canadienne.

Pays membres du G8	APD (Mds USD)	APD / PNB en %	Var. APD 2002/03 en %
Etats-Unis	19,0	0,16	+ 14,1 %
Japon	8,8	0,19	- 4,8 %
France	8,4	0,42	+ 4,3 %
Royaume-Uni	7,8	0,36	+ 8,8%
Allemagne	7,4	0,28	- 0,4 %
Canada	2,5	0,26	+12,2 %
Italie	2,4	0,15	- 9,7 %
TOTAL CAD	78,5	0,25	+ 4,6 %
UE	42,9	0,36	+ 2,9 %
G7	56,6	0,22	+ 5,4 %

Accord sur l'annulation de 100% de la dette multilatérale

Les Ministres des finances du G8 ont trouvé un accord, le 11 juin 2005 à Londres, sur une annulation à 100% de la dette multilatérale des pays ayant atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés), qui constitue une contribution importante du G8 à la mise en œuvre du consensus de Monterrey sur le financement du développement.

♦ L'accord repose sur les éléments suivants :

- une annulation à 100% du stock de la dette à l'égard de l'Association internationale du développement (AID, Groupe Banque Mondiale), du Fonds africain de développement (FAD, Banque africaine de développement) et du Fonds monétaire international (FMI) pour les pays PPTE ayant franchi le point d'achèvement. Au total, l'ensemble des annulations devrait porter sur environ **55 Md\$ de stocks**. Les 18 pays ayant atteint le point d'achèvement⁴ bénéficieront immédiatement d'un allègement de dette d'un montant de 40 Md\$. 9 autres pays pourraient également bénéficier d'une annulation de dette dans les 12 à 18 prochains mois, pour un montant de 11 Md\$. Enfin, un groupe de 11 pays pourra bénéficier d'une annulation de 100% de leur dette, pour un montant de 4 Md\$, une fois qu'ils auront franchi le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

- l'annulation à 100% du stock de la **dette due à l'AID (44 Md\$) et au FAD (5 Md\$)** sera accordée en relevant les pays PPTE ayant franchi le point d'achèvement de leurs obligations de remboursement et en ajustant les flux brut d'assistance qui leur sont destinés du montant de l'annulation. Les donateurs apporteront des contributions additionnelles à l'AID et au FAD, sur la base d'un partage du fardeau agréé, de manière à compenser dollar pour dollar les flux de paiement en principal et en intérêt de la dette annulée.

- le coût de l'**annulation du stock de la dette due au FMI (6,5M\$)** devra être pris en charge en utilisant les ressources existantes du FMI : le compte de bonification de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), le compte de versement spécial (SDA) sur lequel était placés les produits des ventes d'or du FMI effectuées en 1999/2000 et le « compte de réserve » de l'initiative PPTE. Dans le cas où d'autres obligations financières existantes ou futures en matière d'annulation de dette ne pourraient être remplies en utilisant les ressources du FMI, les donateurs se sont engagés à apporter les ressources supplémentaires nécessaires.

♦ Les ministres ont en outre soutenu un **financement approprié par dons** pour assurer que les pays ne réaccumulent pas immédiatement des dettes externes non soutenables et qu'ils puissent se rendre dans des conditions plus favorables.

♦ Ces propositions seront présentées lors des Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale en septembre (l'assemblée annuelle de la BAD se tient en mai).

♦ Le coût de ces annulations est provisoirement évalué pour la France à 67 Md\$ par an pour les trois prochaines années, et à 366 M\$ au total d'ici 2015.

⁴ Ces 18 pays sont : le Bénin, la Bolivie, le Burkina Faso, l'Ethiopie, le Ghana, le Guyana, le Honduras, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Nicaragua, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie.

Initiative PPTE

◆ L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (dite initiative « PPTE » ou « HIPC » pour « Heavily Indebted Poor Countries ») a été lancée au sommet du G7 de Lyon, en 1996, et renforcée au sommet de Cologne en 1999. Cette initiative vise à apporter un soutien au-delà des traitements traditionnels consentis par les créanciers du Club de Paris afin d'apporter une réponse durable aux problèmes de dette des 38 pays éligibles, situés pour la plupart en Afrique sub-saharienne, sur la base de leur niveau de revenu et d'endettement.

◆ L'objectif est de ramener le poids de la dette a un niveau jugé supportable au regard des recettes d'exportations et budgétaires que les pays éligibles peuvent dégager pour servir leur dette. Cet objectif est atteint par des mesures d'annulations de dette exceptionnelles par leur ampleur (avec des taux d'annulation de 90% pour les créanciers bilatéraux) et par la participation des institutions financières multilatérales (FMI, Banque mondiale, banques régionales de développement).

◆ Les annulations de dette sont consenties dans le cadre d'un processus visant à assurer un lien avec les performances économiques, les réformes structurelles et la réduction de la pauvreté. Le processus s'articule ainsi autour de deux principales étapes : le point de décision (le pays bénéficie d'un allègement du service de sa dette tout en établissant un historique de performance et en mettant en place le cadre nécessaire à la lutte contre la pauvreté) puis le point d'achèvement (où le stock de la dette dans son ensemble est traité).

◆ Au-delà des annulations consenties dans le cadre de l'initiative PPTE, certains créanciers bilatéraux consentent des annulations additionnelles bilatérales en totalité. La France annule ainsi 100% de ses créances d'aide publique au développement dans le cadre de « contrat de désendettement et de développement » (C2D) et 100% des créances commerciales éligibles.

◆ L'ensemble des annulations consenties par la France pour les 38 pays éligibles représente un effort d'environ 12,7 Md€. La France est ainsi le premier contributeur à l'initiative PPTE. En Club de Paris, la France consacrera *in fine* 7,7 Md€ aux traitements accordés aux pays PPTE. L'effort additionnel bilatéral français en faveur de ces pays représentera un montant d'environ 5 Md€.

◆ Depuis le lancement de l'initiative, 27 pays ont franchi la première étape du point de décision dont 18 ont atteint l'étape finale du point d'achèvement, de sorte que 11 pays doivent encore entrer dans le processus. Les résultats de l'initiative sont d'ores et déjà significatifs : pour les 27 pays qui ont franchi le point de décision, le service de la dette payé a été réduit de 27% depuis 1998 alors que les dépenses sociales ont progressé de près de 80%. Surtout, le nombre de pays qui franchissent le point d'achèvement s'est accéléré et ainsi depuis le sommet de Sea Island, 5 pays ont bénéficié d'un traitement du stock de leur dette, et plusieurs de ces pays ont bénéficié d'allègements additionnels pour compenser la dégradation de leur endettement depuis le lancement de l'initiative. A titre d'exemple, le Honduras a vu l'ensemble de sa dette à l'égard du Club de Paris annulée en avril 2005.

Avancement dans la mise en œuvre de l'initiative (données mai 2005)		
Pays	Point de décision	Point d'achèvement
Pays qui ont atteint leur point d'achèvement		
Ouganda	Février 2000	Mai 2000
Bolivie	Février 2000	Juin 2001
Mozambique	Avril 2000	Septembre 2001
Tanzanie	Avril 2000	Novembre 2001
Burkina-Faso	Juillet 2000	Avril 2002
Mauritanie	Février 2000	Juin 2002
Mali	Septembre 2000	Mars 2003
Bénin	Juillet 2000	Mars 2003
Guyana	Novembre 2000	Décembre 2003
Nicaragua	Décembre 2000	Janvier 2004
Niger	Décembre 2000	Avril 2004
Ethiopie	Novembre 2001	Avril 2004
Sénégal	Juin 2000	Avril 2004
Ghana	Février 2002	Juillet 2004
Madagascar	Décembre 2000	Octobre 2004
Honduras	Juin 2000	Avril 2005
Zambie	Décembre 2000	Avril 2005
Rwanda	Décembre 2000	Avril 2005
Pays qui ont atteint leur point de décision		
Cameroun	Octobre 2000	Flottant
Gambie	Décembre 2000	Flottant
Guinée	Décembre 2000	Flottant
Guinée-Bissau	Décembre 2000	Flottant
Malawi	Décembre 2000	Flottant
Sao Tome	Décembre 2000	Flottant
Tchad	Mai 2001	Flottant
Sierra Leone	Mars 2002	Flottant
RDC	Juillet 2003	Flottant
Pays éligibles		
Burundi	Nd	Nd
Comores	Nd	Nd
Congo	Nd	Nd
Côte d'Ivoire	Nd	Nd
Laos	Nd	Nd
Liberia	Nd	Nd
Myanmar	Nd	Nd
République centrafricaine	Nd	Nd
Somalie	Nd	Nd
Soudan	Nd	Nd
Togo	Nd	Nd

Le développement humain en Afrique

En matière de développement humain, l'Afrique subsaharienne est la partie du monde où l'absence de progrès, voire les reculs, sont les plus manifestes : 25 millions d'Africains vivent avec le VIH et près de 3 millions en meurent chaque année, 1 million d'enfants meurent tous les ans du paludisme, l'espérance de vie a reculé de plus de 10 ans dans les pays d'Afrique les plus affectés par la pandémie de sida ; 4 enfants sur 10 ne terminent pas l'école primaire en Afrique (en 2002/03), ce qui perpétue l'analphabétisme. La parité à l'école primaire progresse trop lentement, malgré l'impact positif connu de la scolarisation des filles.

◆ La communauté internationale se mobilise en faveur de l'éducation et de la santé :

En s'engageant sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dont la moitié concernent le développement humain (scolarisation primaire universelle, parité dans l'accès à l'éducation, réduction de la mortalité maternelle et infantile, lutte contre le sida et les maladies transmissibles, accès aux médicaments) ;

En prenant diverses initiatives globales telles que le Forum de Dakar de l'éducation pour tous (EPT), l'initiative Fast Track (partenariat pour accélérer l'atteinte de l'OMD 2), le soutien au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'alliance globale pour la vaccination, l'éradication de la poliomyélite.

◆ La France est attachée à l'atteinte des OMD notamment ceux concernant le développement humain :

Priorité à une approche globale du secteur éducatif et du contexte social (OMD 2) qui se traduit par un fort engagement politique et financier de la France envers l'Education Pour Tous et l'initiative Fast Track.

Changer d'échelle dans la lutte contre le VIH/SIDA : la France est fortement engagée pour le succès du processus de reconstitution des ressources du Fonds Mondial et pour la mise en place des mécanismes de financements innovants qui seront indispensables pour être à la hauteur du défi que représente la pandémie de VIH/SIDA ;

Continuer à soutenir la « Global entreprise » pour la mise au point de vaccins contre le VIH/SIDA ;

S'attaquer à la crise des ressources humaines en santé qui est particulièrement grave en Afrique : la France est prête à apporter sa contribution à la recherche de solutions rapides et pérennes et au respect de la cohérence des politiques domestiques (concernant les besoins en personnels de santé) et des politiques d'aide au développement ;

Elargir l'accès aux médicaments : les pays en développement faisant face à une crise sanitaire et dépourvus de capacités suffisantes de production pharmaceutique doivent avoir accès aux médicaments nécessaires. La France y attache de l'importance ;

Entreprendre un effort particulier pour permettre le développement de médicaments et/ou de vaccins efficaces contre les maladies affectant quasi exclusivement les pays pauvres (maladies négligées). La situation est analogue pour le développement des microbicides, susceptibles de représenter, dans les pays du Sud, un moyen de prévention de la transmission du VIH sous le contrôle des femmes elles-mêmes.

Le financement innovant du développement : le Prélèvement de Solidarité Internationale

- ◆ La communauté internationale est consciente du risque élevé que les objectifs du millénaire pour le développement ne soient pas atteints en 2015, notamment en Afrique. On estime communément qu'une augmentation de l'aide publique au développement d'au moins cinquante milliards de dollars annuels est nécessaire. Le premier moyen à mettre en œuvre afin d'atteindre les OMD est naturellement l'augmentation de l'aide publique au développement.
- ◆ La France estime cependant que l'APD ne suffira pas à lever les ressources suffisantes. En effet, outre que de très nombreux pays développés ne remplissent pas leurs engagements d'augmentation de l'APD, l'aide publique traditionnelle ne présente pas des garanties suffisantes en termes de prévisibilité et de stabilité. Or, les pays en développement, afin de mener à bien les programmes de développement humains indispensables (éducation, santé, etc.), doivent pouvoir bénéficier de financements réguliers leur permettant de couvrir leurs coûts récurrents.
- ◆ Pour toutes ces raisons, la France, suite à la publication en septembre 2004 du rapport Landau et du rapport du groupe sur les sources innovantes de financement (Algérie, Allemagne, Brésil, Chili, Espagne, France), s'est prononcée en faveur de la mise en place additionnelle de financements innovants. La France soutient à la fois les mécanismes d'incitation aux contributions privées, la proposition britannique d'IFF et son projet pilote appliqué à la vaccination (IFFim), et l'instauration de **Prélèvements de Solidarité Internationale (PSI)**.
- ◆ Ces prélèvements seraient mis en œuvre à l'échelon national et, sans porter atteinte à la souveraineté fiscale des Etats, coordonnés dans le cadre d'un accord international. Quatre assiettes ont été privilégiées : une contribution à très faible taux sur une fraction des transactions financières internationales, un prélèvement sur les flux de capitaux à destination ou en provenance des pays pratiquant le secret bancaire, une contribution sur le carburant utilisé par le transport aérien et maritime, un prélèvement sur les billets d'avion.
- ◆ La France souhaite, dans un premier temps, prouver la faisabilité et l'utilité d'une contribution internationale, et ont donc proposé, aux côtés notamment de l'Allemagne, la mise en œuvre d'une contribution pilote sur les billets d'avion. Les ressources de cette contribution seraient mutualisées par les pays participants, et pourraient, notamment, être affectées au financement de la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, par exemple à travers l'achat groupé de médicaments. Les besoins sont considérables. Dans le cas du VIH/SIDA, alors que 14 milliards de dollars annuels sont jugés nécessaires dans les 3 prochaines années pour endiguer l'épidémie, seuls six milliards de dollars ont été mobilisés en 2004.
- ◆ Cette approche bénéficie d'ores et déjà, dans son principe, d'un large soutien international, comme l'a montré l'adhésion de 111 pays à la déclaration de New York du 20 septembre 2004. Depuis, des progrès considérables ont été enregistrés : des rapports techniques encourageants ont été remis par la Commission Européenne, le FMI et la Banque Mondiale, et la question a été

inscrite à l'ordre du jour du G8. Plusieurs pays nous apportent d'ores et déjà leur soutien, notamment l'Allemagne, le Brésil, et le Chili.

◆ Au cours du dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui s'est tenu à New York les 27 et 28 juin, la France a présenté le projet de contribution pilote sur les billets d'avion. Celui-ci a été très bien accueilli. Dans ses conclusions, le Président en exercice de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Ping, a salué notre pilote et a invité tous les Etats à lui réserver un accueil favorable.

◆ La France souhaite rallier autant de pays que possible à notre proposition d'ici sommet des 14-16 septembre 2005 sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Une contribution de solidarité sur les billets d'avions.

Questions-réponses

L'Allemagne, le Brésil, le Chili, l'Espagne et la France (récemment rejoints par l'Algérie) travaillent depuis un an sur des propositions concrètes de mécanismes innovants de financement qui contribueraient à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Dans un premier temps, la France propose d'instaurer un dispositif pilote qui permette à la fois de prouver la faisabilité des mécanismes innovants et de répondre aux besoins de financement les plus urgents (notamment en matière de lutte contre le VIH/SIDA).

Ce dispositif, le [Prélèvement de Solidarité Internationale \(PSI\)](#) reposerait sur une contribution de solidarité sur les billets d'avion. L'Allemagne, le Brésil et le Chili y ont déjà apporté leur soutien.

Un mécanisme **simple**, facile à mettre en oeuvre d'un point de vue juridique et pratique

◆ Pourquoi un prélèvement sur les billets d'avion ?

Le transport aérien de passagers, un des principaux moteurs de la mondialisation, est une activité en croissance rapide. En dépit des difficultés temporaires rencontrées de manière cyclique par le secteur du transport aérien, le trafic a augmenté en volume de 7,4% depuis avril 2004, et selon les prévisions actuelles il devrait croître de 5% chaque année sur le plan mondial dans la décennie à venir.

Dans les pays développés comme dans les pays en développement, les passagers des compagnies aériennes appartiennent rarement aux catégories les plus pauvres de la population. Une contribution sur les billets d'avion serait par conséquent progressive, caractéristique qui serait accentuée si des taux supérieurs étaient appliqués aux passagers voyageant en classe affaire ou en première.

◆ Quand la contribution serait-elle acquittée ?

Juridiquement, au moment de l'embarquement à bord d'un avion décollant d'un aéroport situé sur le territoire d'un pays participant. En pratique, les compagnies aériennes seraient responsables du recouvrement de la contribution qui s'ajouterait aux taxes et redevances actuellement intégrées dans le prix final du billet.

◆ Y a-t-il des difficultés ou des obstacles juridiques ?

Le transport aérien international est encadré par la Convention de Chicago et par des accords et traités bilatéraux. Aucun de ces traités n'interdit la création d'une contribution forfaitaire sur les billets d'avion, qu'il s'agisse d'un vol intérieur ou international. Au demeurant, des contributions de ce type existent déjà dans plusieurs pays (notamment au Royaume-Uni, au Danemark et à Malte) afin de financer le budget général de l'État.

Les règles européennes et les accords de l'OMC autorisent également les contributions forfaitaires de ce type, à condition qu'il n'en soit pas fait application de manière discriminatoire.

◆ **Est-ce que la contribution soulève des difficultés pratiques ?**

Non, puisqu'elle pourra facilement être intégrée dans le prix et acquittée lors de l'achat du billet (comme les taxes de sécurité et de sûreté aéroportuaires). Comme le démontrent les pays prélevant d'ores et déjà des contributions similaires, les coûts de recouvrement sont minimes.

Une contribution pratiquement **neutre** sur le plan économique

◆ **Quel serait l'impact sur le secteur du transport aérien ?**

L'élasticité prix de la demande est généralement considérée comme faible, en particulier pour les passagers à haute contribution (classe affaire et première) et si le taux de la contribution est faible lui aussi. Les prévisions de forte croissance du trafic global permettent de penser que l'impact sur la demande pourrait être facilement absorbé. Dans le pire des cas, il serait plus faible que l'augmentation sur un an du volume du trafic.

◆ **Le Prélèvement de Solidarité Internationale (PSI) affecterait-il la concurrence ?**

Non. Le mécanisme est basé sur la territorialité, et non sur la nationalité. Toutes les compagnies aériennes, indépendamment de leur nationalité, devraient prélever la contribution si elles décollent d'un aéroport situé sur le territoire d'un pays participant.

◆ **Existe-t-il un risque d'évasion ?**

En théorie, les passagers pourraient essayer d'échapper à la contribution en se déplaçant dans un aéroport situé dans un pays ne participant pas au mécanisme. Ceci est toutefois extrêmement improbable, dans la mesure où la contribution serait fixée à un taux faible et où le coût de l'évasion lui serait bien supérieur.

◆ **Et les passagers en transit ?**

Il est proposé qu'ils soient exemptés. Ainsi, la contribution serait neutre du point de vue du choix de l'itinéraire entre le point de départ et la destination finale. L'exemption assurerait la neutralité entre les compagnies, qu'elles opèrent ou non via des routes directes: les *hubs* situés dans des pays participants ne seraient pas pénalisés par rapport aux autres. L'exemption des passagers en transit ne soulève aucune difficulté juridique ou pratique.

Équité et diversité entre pays participants

◆ **Est-il possible de réserver un traitement spécifique pour les pays en développement ?**

Oui. Le taux pourrait être différencié en fonction du niveau de développement des pays participants.

◆ **Les grands pays seraient-ils pénalisés ?**

Les taux pourraient opérer une distinction entre les vols intérieurs et internationaux (comme au Royaume-Uni), voire être nuls pour les vols intérieurs.

◆ Les pays qui tirent des revenus importants du tourisme seraient-ils pénalisés ?

La contribution serait très faible par rapport au coût total d'un séjour touristique (plusieurs centaines d'euros). Malte - une destination touristique importante - prélève une taxe sur le départ des passagers de 23€ par billet (qui devrait être doublée prochainement).

Obtenir des ressources nouvelles, significatives, stables et prévisibles

◆ Combien le Prélèvement de Solidarité Internationale (PSI) pourrait-elle rapporter ?

Tout dépendra bien entendu du nombre de pays participants. A titre purement illustratif, une contribution de 5€ sur l'ensemble des billets d'avion et une majoration de 20€ pour les classes affaire et première rapporterait 10 milliards d'euros, soit environ un sixième du total de l'aide publique au développement (APD) actuelle.

◆ Ce dispositif est-il un moyen pour les pays développés de ne pas respecter leur engagement d'augmenter l'APD ?

Au contraire. L'Union européenne vient de s'engager à porter son APD à 0,56% en 2010 et 0,7% en 2015. Pour sa part, la France s'est engagée à porter son effort d'APD à 0,7% dès 2012. Ces engagements sont extrêmement ambitieux et, mis bout à bout, rapporteront en 2010 plus de 30 milliards d'euros supplémentaires de flux d'APD.

Un mécanisme mis en œuvre au niveau national et coordonné au plan international

◆ Une participation universelle est-elle nécessaire ?

Non. Évidemment, une large participation augmenterait les ressources collectées et l'impact global du mécanisme sur le développement. Mais ce n'est pas une condition préalable. Dans la mesure où la contribution est économiquement neutre pour les pays participants et qu'elle n'affecte pas la compétitivité de leurs compagnies aériennes, elle peut être mise en œuvre efficacement par un groupe de pays partageant la même approche.

◆ Est-ce que le dispositif limite la souveraineté des États en matière fiscale ?

Non. Le Prélèvement de Solidarité Internationale serait créé par chaque pays participant conformément à ses propres règles constitutionnelles et législatives. Le taux, les modalités de prélèvement et l'allocation des ressources feraient l'objet d'une coordination volontaire de la part des pays participants. Si nécessaire, cette coordination serait formalisée par une forme d'accord international.

◆ Ce Prélèvement de Solidarité Internationale conduirait-il à la création d'une nouvelle bureaucratie internationale ?

Non. Le produit de la contribution serait dépensé à travers les procédures et institutions nationales et internationales existantes. Si les pays participants le souhaitaient, ils pourraient convenir de mutualiser une partie des revenus et de les allouer à des programmes communs. Ce serait particulièrement judicieux là où, comme dans la plupart des programmes de développement humain, la stabilité et la prévisibilité des déboursments sont des conditions clef de l'efficacité. La France proposera d'affecter une part des ressources à la lutte contre le VIH/SIDA, et en particulier au financement à long terme de l'achat de traitements ARV (antirétroviraux).

Les Prélèvements de Solidarité Internationale en quelques dates

[21 octobre 2003](#) : le Président de la République demande à M. Jean-Pierre Landau de présider un groupe de travail sur les nouvelles contributions financières internationales.

[Janvier 2004](#) : constitution, aux côtés du Brésil et du Chili, et sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies, du groupe technique sur les mécanismes innovants de financement, rejoint en mai 2004 par l'Espagne, et baptisé communément groupe quadripartite.

[Septembre 2004](#) : publication du rapport du groupe Landau et du groupe quadripartite. Le 20 septembre 2004, à l'occasion de la rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement à New York, à l'initiative du Président Lula, la déclaration sur l'action contre la faim et la pauvreté est soutenue par 111 pays.

[2 octobre 2004](#) : La Banque mondiale et le Fonds monétaire international reçoivent mandat, lors du Comité du développement, d'étudier les moyens d'avancer sur le thème des financements innovants du développement.

[Décembre 2004](#) : les conclusions du Conseil Européen invitent la Commission à soumettre des propositions en vue de la contribution de l'UE du sommet de septembre 2005 à New York.

[26 janvier 2005](#) : discours du Président de la République au forum de Davos. Quatre assiettes sont désormais privilégiées.

[4 février 2005](#) : Lors du G7 finances, la France et l'Allemagne conviennent de soutenir conjointement la mise en place, d'ici la fin de l'année, d'un prélèvement de solidarité sur le transport aérien. La question est inscrite à l'ordre du jour du G8.

[10-11 février 2005](#) : réunion du groupe quadripartite à Brasilia, pour la première fois en présence de l'Allemagne. Une déclaration conjointe est adoptée, et transmise au Secrétaire général des Nations Unies.

[16-17-18 avril 2005](#) : sur la base du rapport des services du FMI et de la Banque mondiale, le Comité du développement consacre une grande partie de ses débats à la question des mécanismes innovants de financement. La question est également au cœur des discussions qui se tiennent, le lendemain, à New York, à l'occasion de la rencontre annuelle entre l'ECOSOC, les IFIs, l'OMC et la CNUCED.

[14 mai 2005](#) : au cours de l'ECOFIN informel, un accord de principe se dessine sur une contribution pilote reposant sur les billets d'avion. Le Conseil donne mandat à la Commission et au CES de fournir une analyse sur la contribution sur les billets d'avion, qui sera adressée avant l'Ecofin du 12 juillet 2005.

[1^{er}-2 juin 2005](#) : le groupe quadripartite élargi réuni à Berlin adopte une déclaration dans laquelle l'Allemagne, le Brésil, et le Chili apportent leur soutien à notre projet pilote de contribution sur les billets d'avion.

[27-28 juin 2005](#) : à l'occasion du dialogue de haut niveau sur le financement du développement, à l'ONU, le ministre de l'économie et des finances présente la contribution de solidarité sur les billets d'avion et invite nos partenaires à nous rejoindre d'ici le sommet de septembre sur les objectifs du millénaire.

Promouvoir la paix et la sécurité en Afrique.

Mise en place d'une architecture africaine de paix et de sécurité.

La paix et la sécurité sont les conditions premières du développement de l'Afrique. En le faisant figurer en tête des priorités retenues, les promoteurs du NEPAD ont souhaité souligner que la paix du continent africain est, en premier ressort, de la responsabilité des Africains eux-mêmes. L'année qui vient de s'écouler démontre qu'ils entendent assumer concrètement cet engagement. Le rôle des partenaires de l'Afrique, et au premier rang d'entre eux la France, doit être d'accompagner cette volonté politique.

Mis en place dès le printemps 2004, le Conseil Paix et Sécurité de l'Union africaine s'est attelé à la construction d'une véritable architecture africaine de paix et de sécurité, qui prenne en compte l'expérience et la diversité des communautés économiques régionales africaines en matière de sécurité, tout en cherchant à coordonner l'ensemble.

◆ La France, au sein de l'Union Européenne, appuie la mise en place d'un soutien structurel de l'Union européenne à l'Afrique. La création de l'instrument financier de la Facilité de paix a trouvé une application immédiate dans le soutien de l'action de l'Union africaine au Darfour et, au-delà, le renforcement à long terme de ses capacités. La PESD, intervenue pour la première fois sur le terrain africain avec l'opération Artemis dans l'Est congolais à l'été 2003, a mis en place fin 2004 les instruments juridiques qui lui permettent de s'engager également sur ce dernier volet.

◆ La Conférence d'Addis Abeba organisée par l'Union africaine avec ses partenaires les 4-5 avril 2005 montre que le processus de création de la Force Africaine en Attente progresse rapidement. Une feuille de route a été adoptée par l'UA et les organisations économiques régionales, qui fixe des objectifs concrets et des échéances précises pour 2005-2006. En particulier, les états-majors doivent être mis en place et des lignes directrices doivent être fixées sur des points techniques essentiels : doctrine ; logistique ; systèmes de communication, de contrôle et de commandement (C3IS) ; procédures opérationnelles ; formation, entraînement et évaluation. La France, avec ses partenaires, est disponible pour accompagner l'UA dans la mise en œuvre de cette feuille de route.

◆ L'action conduite à titre national par la France est actuellement adaptée pour accompagner en priorité les initiatives africaines, conforter l'intégration régionale, et aboutir à une mutualisation réelle des actions conduites par l'UE et chacun des Etats-membres.

◆ Pour répondre aux besoins spécifiques en matière de paix et de sécurité de l'Union Africaine et des organisations régionales, la France affectera à compter de 2005-06 des personnels nouveaux dans chacun des pays hôtes et consacra des moyens croissants.

◆ Le concept RECAMP (renforcement des capacités africaines de maintien de la paix) connaît une double évolution. En premier lieu, alors que les quatre précédents cycles se sont tenus à l'échelle des organisations régionales, celui qui s'ouvre en 2005 donnera la priorité à l'Union Africaine et deux des étapes de « RECAMP V » se dérouleront à Addis Abeba. En second lieu, il a été proposé à l'Union Européenne, jusqu'à présent observateur, d'être plus étroitement associée à la conception et à la conduite du cycle.

- ◆ La même ouverture est recherchée pour les écoles de formation que la France soutient sur le continent africain. L'Ecole de Maintien de la Paix du Mali, qui ouvrira en 2006, sera dirigée et animée en partenariat avec les nombreux partenaires africains et non africains qui ont souhaité s'associer au montage du projet. Les quatorze Ecoles Nationales à Vocation Régionale (ENVR) placées sur le continent ont également vocation à l'ouverture. Formations d'état-major, gendarmerie, police, santé, déminage... : l'ensemble de ces structures de formation est mis à la disposition de nos partenaires, pour contribuer efficacement à la montée en puissance de la Force Africaine en Attente et au renforcement des capacités africaines dans le domaine du maintien de la paix.
- ◆ Enfin, le dispositif militaire français déployé sur le continent africain sera réorganisé afin, en sus de ses missions traditionnelles, de mieux prendre en compte la volonté africaine d'une analyse et d'un règlement continental et régional des crises.

Au total, en 2004, l'effort financier de la France en faveur des organisations régionales africaines et de leurs états-membres dans ce domaine s'est élevé à 72 M€.

Promouvoir la paix et la sécurité en Afrique

Engagement de la France aux côtés de ses partenaires dans la prévention et la résolution des conflits.

Si plusieurs conflits africains anciens se sont apaisés, d'autres sont apparus en particulier en Afrique de l'Ouest. Aux conflits régionaux, il convient d'apporter des réponses régionales et multilatérales, et agir sur la dimension transversale des conflits, notamment le commerce des armes légères et de petit calibre, l'exploitation illégale des ressources naturelles, la réinsertion des rebelles et des miliciens. A cet égard, la France inscrit son action dans le cadre du Conseil de Sécurité des Nations Unies, de l'Union Européenne, et des organisations régionales africaines.

◆ En Côte d'Ivoire, la France soutient sur le terrain l'action du Conseil de Sécurité qui, par la résolution 1528 a créé l'ONUCI, puis, par les résolutions 1572 et 1584, a instauré un embargo sur les armes. Elle appuie à New York le renforcement des effectifs de l'ONUCI et l'aménagement de son mandat, en particulier avec une implication accrue de l'ONUCI dans l'organisation et l'observation du scrutin présidentiel prévu à l'automne. Sur le plan politique, elle soutient la médiation conduite au nom de l'Union africaine par le président Thabo Mbeki. L'accord de Pretoria du 6 avril 2005 a confirmé la nécessité de mettre en œuvre les accords de Marcoussis et permis des avancées essentielles sur les conditions d'éligibilité à la présidence, le désarmement, et l'organisation des élections.

◆ Le Darfour est depuis longtemps au cœur des préoccupations internationales. La non résolution de la crise est en effet de nature à affecter l'ensemble de la région, mais aussi de compromettre le retour à la paix au Sud Soudan (accord de paix de Nairobi du 9 janvier 2005). La communauté internationale doit apporter une réponse harmonisée à la décision de l'UA d'augmenter les effectifs de la force africaine déployée dans le Darfour (AMIS). La France contribue à cette action à titre bilatéral mais surtout dans le cadre du soutien apporté par l'Union Européenne (Facilité de paix, nouvelles propositions formulées lors de la réunion des donateurs d'Addis Abeba du 26 mai 2005). Notre effort total s'élève à 80 M€ dans les domaines humanitaires, alimentaires et politico-militaire. Nous soutenons l'action d'AMIS : mise à disposition d'un planificateur et d'un général, vice-président de la commission de cessez-le-feu dans le Darfour. Dans le cadre du renforcement de cette mission de l'UA, nous avons annoncé une nouvelle contribution de 2M€, la mise à disposition d'officiers, l'offre de 1200 heures de transport stratégique, ainsi qu'une aide pour le renforcement des capacités d'observation de l'UA.

◆ Au Togo, l'engagement déterminé de l'Union africaine, de la CEDEAO et de l'OIF, a permis d'assurer une transition politique conforme à la constitution. Ces organisations ont condamné les velléités de violation des institutions et adopté des sanctions, qui n'ont été levées qu'une fois le processus électoral engagé, jusqu'aux élections du 24 avril 2005. La France a soutenu sans faille ces médiations africaines, y compris auprès de ses partenaires de l'Union Européenne. A présent, il convient de veiller au respect par le gouvernement togolais des 22 engagements contractés dans le cadre des consultations ouvertes au titre de l'art. 96 de Cotonou.

◆ En Centrafrique, l'élection du président Bozizé le 1^{er} mai 2005 s'est bien déroulée et conclue de manière exemplaire deux années de transition difficile, durant lesquelles la communauté financière internationale, l'Union Européenne, et les organisations régionales africaines, en particulier la CEMAC, qui a déployé la force de la FOMUC, se sont fortement engagées dans la

résolution de cette crise. Toutefois, la délicate situation financière du pays impose de ne pas relâcher cet effort. La France poursuit son action de mobilisation auprès des institutions financières internationales, de l'Union Européenne et d'autres partenaires bilatéraux.

◆ En **RDC**, la France a appuyé, au Conseil de Sécurité, la montée en puissance de la MONUC et, au sein de l'Union européenne, le rôle des panels d'experts, pour que, avec l'opération Artémis en 2003, les exactions cessent dans l'Est du pays et que le processus de transition soit préservé. En relation étroite avec ses partenaires, la France concentre désormais son action sur le soutien à ce processus : préparation des élections, réforme du système de sécurité, mise en œuvre du DDR, (désarmement, démobilisation, réinsertion), et la reconstruction de l'état de droit.

Promouvoir la paix et la sécurité en Afrique

Adaptation du soutien de la communauté internationale aux pays en sortie de crise

L'ensemble des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux mesure aujourd'hui qu'un engagement précoce, durable et coordonné de la communauté internationale est nécessaire pour aider les pays en sortie de crise, dès la période se situant entre le conflit et le post-conflit.

De fait, il n'existe pas de frontière nette entre le conflit et le post-conflit. Dans la plupart des cas, le pays concerné est confronté à une longue période intermédiaire (« zone grise ») pendant laquelle il est très vulnérable. A défaut d'un appui adéquat à ce moment critique, le risque de rechute est élevé. Au cours des dernières années en Afrique, la communauté internationale a dû mettre en place des montages ad hoc reposant sur la bonne volonté des donateurs. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces montages fragilisent le processus de sortie de crise, dans ses trois composantes indissociables : rétablissement de la paix et de la sécurité, transition politique, relance du développement économique et social.

C'est pourquoi la communauté internationale devrait se doter d'instruments plus adaptés.

◆ A titre bilatéral, la France a adapté certains de ses instruments financiers afin de pouvoir octroyer des aides budgétaires "post-conflit" soutenant la mise en place du programme post-conflit du FMI (Burundi, 2002 ; RCA 2004) et contribuer à l'apurement d'arriérés multilatéraux dans le cadre d'une mobilisation multibailleurs (Burundi, Congo-Brazzaville 2004).

La France a fortement soutenu la création de la facilité post-conflit de la Banque africaine de Développement en 2004. Cette facilité permet d'apurer les arriérés de pays post-conflit en combinant les contributions du pays, de la Facilité et le soutien des donateurs. Elle a joué un rôle moteur dans la négociation de l'AID 14 qui permettra à la Banque mondiale d'octroyer plus de dons à ces pays aux capacités d'endettement fort limitées. Au cours de la révision à mi-parcours du 9^{ème} FED fin 2004, la France a souligné la faiblesse des moyens disponibles pour faciliter la sortie de crise (réhabilitation, DDR).

◆ La France continuera à plaider au sein des institutions multilatérales pour la prise en compte des spécificités des pays post-conflit. A cet égard, consciente de l'importance du renforcement de la coordination, la France est favorable à la création d'une Commission pour la consolidation de la Paix au sein des Nations Unies, demande une meilleure mobilisation des sources de financement possibles des programmes de DDR et suggère un assouplissement du lien entre Club de Paris et programme FMI pour mettre en place un traitement de leur dette au cas par cas.